

DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS-LILLE SUR LES ETRENNES NATURELLEMENT...

Paris, 31 décembre 1922. (par anticipation)

Demain matin, sur le coup de dix ou onze heures, vous rencontrerez dans la rue des gens bien enroués. Bien que ce soit le 1er janvier, ils seront sur leur trente et un. On les verra tout vêtus de noir, comme s'ils étaient tenus les « condons du poêle » (une expression que j'ai jamais comprise) à un enterrement ; ils porteront des gants bleus qu'ils n'enlèveront qu'un dernier moment pour qu'ils puissent rosser l'année prochaine, et peut-être même se termineront-ils par un chapeau haut-de-forme ; et le plus des fois...

Vous avez déjà compris que le donne plus d'étranges que je n'en recense. C'est ce lot, plus ou moins, de nous tous pauvres hommes, que les femmes grigoules du mille facons ? Mais ce n'est pas de cela que je me plains. Si les étrennes n'existaient pas, il faudrait les inventer. Nos compagnes se sont fort bien ingénies à semer tout le long de l'année des occasions d'obtenir un petit cadeau, un cadeau de leur simple paire de bras de soie pour laisser le mois de janvier improdudif. Soyez tranquilles : s'il n'y avait pas les étrennes, elles nous demanderaient de leur souhaiter l'anniversaire de la naissance de leur mère ou celui de leur première dent de sagesse... Donc, nous n'aurons rien à y gagner...

Mais j'en veux au Premier Janvier. J'en veux au premier janvier de nous obligé (le tyran !) à le fêter et ainsi, de marquer brutalement une étape. S'il était un jour comme les autres, sans filiales, nous ne le sentirions pas passer, nous oublierions peut-être que nous sommes plus vieux d'un an... Je me souviens de cette réponse magnifique et simple que me fit un jour, dans un bar du Sahara, une petite Ouled-Nail, à qui je demandais son âge - sans d'ailleurs tenir beaucoup à le savoir : « Je ne sais pas... nous ne comptons pas, nous, les Arabes ! ». Et elle riait ! Et si elle avait été très vieille, elle aurait ri pareillement, avec seulement quelques dents en moins, parce qu'elle ignorait son âge ! Tout l'Islam et sa radieuse philosophie, qui est peut-être la plus belle chose que le monde ait inventé, est dans cette résignation qui ne voit pas. Nous, pour être résignés, nous avons besoin de faire un effort, un effort que nous appelons vertu... Il serait si simple de faire comme les Arabes, de ne pas accrocher dans notre cuisine ou dans nos cabinets d'aisance le calendrier que le facteur nous apporte dans un but portant ablutement indifférent, il serait si simple de vivre sans l'indifférence des années, des mois et des jours : de ne pas savoir !

Que le Premier janvier nous soit cruel, ce n'est tant pis que pour chacun de nous. Qu'il soit, pour les raisons que je viens d'exposer, particulièrement mauffe à l'égard des femmes, c'est seulement un petit malheur quelconque compensé par une leçon nécessaire. Mais il y a quelque chose de plus grave : le Premier janvier est une école d'hypocrisie - et c'est tant pis pour le monde... Le gosse à qui on a annoncé un complément en vers (je ne connais rien de plus bête que les compliments en vers, si ce n'est les pièces de M. Raymond Roussel), un complément en vers qu'il débitera avec une bouche en choie de poule et l'air ravi (alors qu'il a reçu la veille une bonne lessive parce que ses notes de l'année étaient mauvaises), le collègue à qui on impose d'embrasser la vieille parente dont le menton s'orne d'un poil rêlé ; le mari qui se contraint à faire des grâces à sa belle-mère qu'il vote, en bon for intérieur, aux quatre cents diables, à tous les âges et dans tous les milieux, doivent à un ou à plusieurs premiers janvier de ne pas rester ce qu'ils étaient... C'est à cause du premier « Premier janvier » qui leur a fait trahir leur conscience qu'ils promettent à l'ami obligé de lui rendre la « faillit » qui leur a prêté, et qu'ils diront : « Je t'anne ! » en levant les yeux au ciel, à une femme qui les comptent bien ne pas revoir le lendemain... Ne me demandez donc pas de vous souvenir, « bonne année » et de ne tenez pas rigueur de manquer à un usage qui est traditionnel dans la presse, et dont mes amis du journal se chargent de m'indiquer. Certains ne prétendent-ils pas, au vu de cela, porter malheur comme de souhaiter « bonne chance ». Alors ?

André FAGE.

Nos Ateliers et Bureaux étant fermés à l'occasion de la Nouvelle Année, notre Journal ne paraîtra pas Mardi 2 Janvier

LE BUDGET des Affaires étrangères

La Chambre l'a voté et adopté un emprunt autrichien

Dans sa séance du matin, la Chambre a discuté devant une dizaine de députés, le budget des Affaires Etrangères. Le Colonel GIRARD a signalé la situation douloureuse des chômeurs Français en Suisse. M. LE PROVOST DE LAUNAY a insisté sur le danger créé par la réorganisation de l'armée allemande. Il craint que l'Allemagne, capable il y a quelque temps, de mettre sur pied 25 divisions avec le matériel à bout en mois de mobilisation, ne soit maintenant en état de lever 62 divisions avec matériel complet dans le même laps de temps.

M. E. LAFONT proteste contre l'intrusion des fascistes en France. M. E. LAFONT interpelle le Président du Conseil sur la pénétration en armes, dans les Alpes Maritimes, d'une bande fasciste. M. PAINLEVÉ a répondu qu'un certain nombre d'italiens fascistes ou non, ont pénétré sur le territoire de France, mais il n'en résulte nullement qu'ils aient osé à commettre certains crimes italiens prétendument commises. M. E. LAFONT a répondu que la Chambre ne pouvait pas tolérer que des bandes italiennes viennent prolonger sur le territoire français, les excès qu'elles commencent chez elles et à constituer des bases d'opération au pouvoir de Mussolini. L'impérator, disait-il, montre impuissant à maintenir dans l'ordre les bandes qui l'ont mis au pouvoir.

Un emprunt autrichien. Au début de la séance de l'après-midi, la Chambre vota, sans débat, la proposition Levasseur, relative aux expulsions, retour du Sénat ; puis, discute ensuite le projet de loi autorisant le gouvernement français à garantir un emprunt émis par le gouvernement autrichien.

Le rapporteur indique les conditions de l'emprunt et conclut à l'adoption du projet. M. BRAGNE protesta qu'un vœu relatif à l'autriche pour un jour lui tomber dessus si besoin en était, pour les réparations. M. POINCARÉ répondit qu'il ne s'agissait pas d'une œuvre de gouvernement français, mais d'une œuvre faite en collaboration avec tous les gouvernements affiliés à la Société des Nations et se retrancha derrière les accords de Genève. M. MARCEL CACHIN soutint que l'emprunt autrichien était un acte de solidarité dans des proportions inouïes, les impôts généraux qui pèsent si lourdement sur le peuple autrichien. Ce projet, déclara-t-il, n'a d'autre but que de préserver les travailleurs et vieux vétérans contre l'appi étranger.

M. HERRIOT annonça, au contraire, que ses amis et lui votent le projet sans aucune réserve. M. BRAGNE déclara qu'il n'est pas intéressé en faveur de la classe ouvrière autrichienne par un emprunt de ce genre. Finalement, l'ensemble du projet fut adopté.

MON CINE Lutte de classes

LES mœurs des assemblées délibérantes l'ont chaque jour, se perfectionnant. L'ai déjà eu l'occasion de noter quel progrès on avait accompli depuis les temps écoulés où une éloquence académique, mais fade et sans énergie, tombait de la tribune parlementaire. Grâce à M. Daudet et à quelques autres, on entend communément appliquer aux honorables d'aujourd'hui les qualificatifs les plus colorés, tels que : « salaud ! bandit ! etc. ». Au moins, comme ça, on sait tout de suite à qui on s'adresse. Mais le progrès ne s'est pas arrêté là. Les éphémères ne suffisent plus à exprimer les sentiments qu'ils éprouvent à l'égard de ceux qui ne sont pas de leur air, les représentants du peuple emploient des arguments d'un ordre encore plus frappant. L'autre jour, au Conseil municipal de Paris, M. Lemaillard fit une observation à son collègue, M. Chauveau. Celui-ci répondit comme jadis le fit Cambronn au major anglais qui le sommait de se rendre. M. Lemaillard aurait pu répliquer : « Mange ! ». Il préféra se lever et, d'un pied léger, appliquer son soulier au bas des reins de son distingué collègue. A la Chambre, ce fut un député Lorrain qui informa son honorable collègue, le citoyen Uhry, qu'il allait pratiquer à son égard la « politique du pied au derrière ». Comme nous voilà déjà loin de la politique du « chien crevé !

Enfin, cette semaine, le Prince Murat - oui, ma chère, un Prince ! - allonge un superbe direct dans les genoux du citoyen Raoul Evrard qui prétendait prendre la défense du faible et de l'opprimé. Ça va bien ! Mais n'est-il pas bon de remarquer que c'est tous ces gens rupins qui apportent dans l'exercice de la profession parlementaire ces modifications heureuses auxquelles applaudissent tous les fervents du noble art. Ainsi, grâce à ces Messieurs, la lutte des classes prend un aspect nouveau qui en fait tout autre chose qu'une métaphore.

R. VERMEERSCH

LES PARIAS DE LA MER Une heure avec les "Islandais" Gravelinois

Pour un maigre salaire, le pêcheur de morues risque sa vie sur les flots des mers glacées du Nord

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Est-il au monde une profession plus dure et plus remplie d'aléas que celle de pêcheur de morue ? Dans quelques semaines, vers la mi-février, si le temps est favorable, les flottilles de bateaux de pêche vont quitter nos ports côtiers pour s'élaner sur les flots.



TYPE DE PECHEUR D'ISLANDE

déchainés, vers l'Islande, vers la Terre de Groce, ou, pendant des mois, ils affrontent les plus grands dangers sur la mer bruyante des traités internationaux des pêcheurs.

A Gravelines, on s'occupe déjà beaucoup des préparatifs de la grande randonnée. L'année dernière, 12 navires, 10 grands « Dundés », et 2 goélettes, ont effectué le voyage sans pertes. Cette flottille, augmentée de quelques unités, va reprendre la mer, pour une nouvelle expédition.

Attablé devant une rasade de rûm réconfortant, dans un de ces petits débits propres où l'on aime se rencontrer les gens de mer, nous nous entretenons hier, avec un vieux capitaine et quelques « pilotes », du grand événement de l'année.

« Oui, nous dit l'un des loups de mer, âgé de 55 ans, le plus âgé de la pêche en connaissance. Depuis l'âge de 12 ans, je « trimble » ma pauvre carcasse sur tous les océans. Je compte à mon actif 42 voyages d'Islande. Il en est peu qui peuvent en dire autant.

J'ai connu les mauvaises périodes où le pêcheur abandonné aux fantaisies de la mer sur une pauvre goélette disjointe, n'avait pendant six mois, pour toute nourriture, que des têtes de morue et de l'eau. Têtes de morue le matin, têtes de morue le soir.

Heureusement, les temps ont changé pour devenir meilleurs...

Le départ pour l'Islande. Les navires employés actuellement pour la pêche d'Islande, sont, pour le plus grand nombre, des « Dundés » à moteur, jaugeant de 150 à 200 tonnes, sur lesquels prennent place de 20 à 25 hommes.

Chargés de 120.000 à 130.000 kilos de sel fournis par Lisbonne ou Cadix, pour la conservation des morues, la flottille prend la mer vers la mi-février et le temps est propice, pour revenir vers la fin août ou le début de septembre.

Par temps calme, le voyage dure de dix à douze jours, mais les tempêtes occasionnent souvent des retards. J'ai connu des années où le voyage à l'aller demandait près d'un mois.

Comment se pratique la pêche à la morue. Sur une longueur de plus de cent lieues marines, les côtes d'Islande n'offrent ni un port, ni un abri contre les mauvais temps et les vents du large. C'est dire si le séjour y est agréable.

LE SURSIS aux locataires expulsés

Le Sénat a adopté le projet de loi Levasseur

Le Sénat a consacré sa séance du matin à la discussion du projet Levasseur, tendant à sursoir aux expulsions de locataires. Le rapporteur, M. MORAND, a émis un avis favorable au sujet, mais à condition que ce délai ne porte aucun atteinte directe ou indirecte à la loi du 31 mars 1922, sur les loyers.

Après un court débat, il a proposé le texte ci-dessous : Article premier. — Dans les localités et pour les personnes visées au paragraphe 4 de l'article 7 de la loi du 31 mars 1922, le juge de paix, lorsque le prix annuel du loyer en cours ne dépasse pas 1.000 francs, ou 1.500 francs lorsque le prix ne dépasse pas 5.000 francs, peut ordonner qu'il sera sursis sous la forme d'un délai de grâce, à l'expulsion des locataires des locaux d'habitation ou de locaux commerciaux, lorsque ceux-ci ont antérieurement aux locaux d'habitation, ou situés dans les locaux d'habitation, exercé l'occupation du propriétaire dans les conditions prévues aux articles 4 et 13 de la loi du 31 mars 1922.

Le locataire appelé à bénéficier de cette dispense, devra avoir satisfait à leurs obligations et accepter les conditions de prix ou d'occupation fixées par le juge sur les bases de la loi du 31 mars 1922. Le sursis accordé ne pourra dépasser le jour juillet 1923. La décision ne sera susceptible d'aucun recours.

Article 2. — La présente loi est applicable à l'Algérie. Le texte a été adopté. Il constituera donc le statut des locataires menacés d'expulsion à compter du 1er janvier 1923.

Le métier peu rétribué. Quand l'année est favorable, un pêcheur peut capturer de 2.300 à 2.500 morues. L'année dernière, qui fut excellente, la moyenne des morues pêchées par bateau fut de 60.000. Ce chiffre, cependant est tout à fait exceptionnel, et la moyenne comptée sur dix années, varie de 45.000 à 60.000.

Après six à sept mois de ce dur labeur, au cours desquels on a vingt fois échappé à l'abordage, au naufrage, et un mot à la mort, les Islandais rentrent au port d'origine. Leur campagne leur a rapporté à chacun de 2.500 à 3.000 francs si la pêche a rendu. Le sort des pêcheurs, continue le vieux capitaine, n'a rien d'enviable. Si paradoxal que cela puisse paraître, notre corporation ne bénéficie même pas des indemnités de guerre. Depuis la guerre, les pensions des invalides, qui ont été réduites de 50 à 40 %, ont été portées de 400 à 1.500 francs. On a prétendu cette amélioration de leur sort, pour supprimer aux hommes valides, l'indemnité accordée seulement pendant quelques mois.

Le budget général. Le Sénat discute, au cours de l'après-midi, le budget général. La demande de M. Laffont, sous-secrétaire d'Etat, différencie crédits concernant les P. T. T., furent établis. On passa ensuite aux douzièmes provisoires dont le projet fut adopté par 381 voix contre 7, après une très longue discussion.

Le budget des dépenses recouvrables et les régions libérées. Le Sénat examine ensuite les crédits proposés en titre du budget spécial des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix, et applicables aux mois de janvier et février 1923.

Le gouvernement, dit M. Henry BERENGER, a limité à un milliard la somme à la disposition des sinistrés pendant les deux premiers mois de 1923 sur les trois milliards de l'émission autorisée au profit du Crédit National. La Commission des finances ne s'oppose pas à cette limitation acceptée par les représentants de la majorité. Mais elle exprime le vœu que toutes les sommes dont la Trésorerie pourra disposer en faveur des sinistrés des régions libérées, leur seront effectivement remises.

Cela va de soi, répondit M. DE LASTEYRIE. M. PICHON signala que les Coopératives de reconstruction se plaignaient que les sommes qui devaient être versées aux sinistrés ne leur soient pas versées. Il importe, dit-il, que toutes les promesses faites soient tenues.

M. DE LUBERSAC demanda que les sommes correspondantes aux paiements arriérés des travaux de 1922, soient acquittées par priorité, sur les 666 millions réservés dans la loi de douzièmes à la reconstitution proprement dite.

M. REBEL, ministre des Régions Libérées, promet que ces demandes auraient satisfaction. L'ensemble du budget fut alors adopté.

Le Sénat se déclare favorable à l'amnistie. En fin de séance, le Sénat a ratifié la convention passée le 26 décembre entre le ministre des Finances et la Banque de France. Puis M. Louis MARTIN a demandé que la Commission de législation veuille bien déposer le plus tôt possible son rapport sur sa proposition de loi tendant à adjoindre à l'amnistie aux mutins de la mer Noire, il espère qu'à ce moment-là le Sénat confirmera le vote qu'il a émis une première fois en faveur de cette amnistie.

M. POULLE, rapporteur de la proposition a répondu à M. Louis Martin et a dit : « Le ministre de la Marine de l'époque, M. Guisbau, m'a dit que le gouvernement avait l'intention de proposer à l'Assemblée la mer Noire le bénéfice de la grâce amnistiate et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de rapporter la proposition de M. L. Martin. Je rappelle que, depuis, le Sénat s'est associé à M. de Monzie pour réclamer la grâce amnistiate en faveur des marins de la mer Noire et j'ajoute que pour ma part j'estime que, dans la circonstance, le sentiment de la justice sera satisfait par le pardon ». (Tres bien sur divers bancs).

M. Louis MARTIN a remercié M. Pouille de ses déclarations favorables à l'amnistie ; il espère, lui aussi, que le gouvernement procédera du 1er janvier pour user de la grâce amnistiate qui est toujours dans le sentiment du Sénat. Dans le cas contraire, il a prié M. Pouille de déposer son rapport dès la rentrée pour permettre au Sénat de faire entendre les voix de la clémence et de la générosité.

Sur ces généreuses paroles, la séance a été levée. Le Sénat s'ajourne aujourd'hui, dimanche.

Le ministre des Colonies est parti pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Paris, 30. — M. Sarraut, ministre des colonies, se rendait à Saint-Pierre-et-Miquelon, et partira le 17 janvier, par le « Roussillon », pour le Havre, salué par de nombreuses personnalités politiques et coloniales. Il s'embarquera ce soir, à 17 h. 30, sur le « Roussillon ».

La Légion d'Honneur pour les maires. Le groupe des maires de la Chambre a décidé de faire un démarche pour demander de voter le vote de la proposition de loi de MM. Ducloux-Montell et Bellet, tendant à créer un contingent annuel de la Légion d'Honneur en faveur des maires de France ayant de longs services.

L'AMNISTIE

Nous pouvions considérer Marty comme un homme gracieux à l'occasion du 1er janvier, mais les déclarations réservées mais assez claires du Garde des Sceaux ces derniers jours, devant une Commission de la Chambre...

Le groupe de l'Entente venant de se prononcer contre cette mesure, il est à craindre que tout soit encore une fois remis en question. Pour ma part, d'accord étroitement avec mes amis de la Fédération républicaine du Nord à cet égard, je regretterais que le Gouvernement se laissât impressionner par cette manifestation parlementaire.

Je me suis abstenu d'aborder cette question depuis l'élection de M. Sarraut, n'ayant aucun goût pour discuter la position d'un homme sous les verrous, ni pour indiquer la force que peut avoir donnée à sa cause un généreux mouvement d'opinion. Il m'aurait été facile de répondre à Goisniaux, lorsqu'il nous demandait d'effacer nos candidatures républicaines devant Marty, par l'exemple du Congrès socialiste de Joubert qui avait décidé à l'unanimité de poser une candidature à côté de celle de Marty. Et ce n'est point à un mouvement de congressistes socialistes à cette candidature à être retiré. Et le résultat a été que Marty a été battu à cinq cents voix de majorité. Je pourrais citer d'autres faits, non loin du Nord. Il me suffit de dire que nous acceptons, toutes les leçons, à condition qu'on soit qualifié pour nous les donner.

Avec Lebas, je suis d'accord qu'il ne faut pas ruser avec la tribune. Mais je demande où est la ruse ? Et il répond qu'elle est du côté de ceux qui mettent leur drapau dans leur poche, se réclamant de la seule question de l'amnistie pour piper des voix républicaines, pour transformer leur succès le lendemain en une victoire du programme qu'ils se sont gardés d'afficher.

Mon collègue André Berthon, avocat de Marty, sachant depuis plus d'un an mon attachement à l'amnistie, et pour répondre aux objections dont M. Raiberti a cru devoir l'être usé à la tribune, a voulu me communiquer le dossier de son candidat. J'ai lu l'entière instruction, témoignages et réquisitoire. Mon opinion n'a pas varié : faute grave, crime, si l'on veut, mais surtout manigance qui aurait pu devenir tragique. Une volonté aventureuse au service d'un esprit troublé. Il fallait punir. Il faut pardonner.

J'ai voulu ramener la question Marty à ses vraies proportions : si la passion politique a été emparée de cet homme, ce n'est pas parce qu'il est un homme politique. C'est parce qu'il a servi et dont on s'est servi de lui. J'ai un sentiment de la clémence se confond avec la justice et ce moment est venu. Ce n'est pas être taillé, c'est être fait et sûr de soi que ne point dépasser la limite des sévérités nécessaires. Et maintenant, cette affaire bientôt réglée, j'espère, à un sens général et constant. Nous sommes en France, pays de raison et de mesure, de réflexion, selon le mot de Taine, si l'on veut. Nous ne sommes pas en Prusse. Si la discipline de notre admirable armée n'a pas échoué sous le poids des épreuves de la guerre, c'est qu'elle avait non seulement dans les ordres donnés, mais dans la conscience de chaque soldat. Et précisément parce que la valeur de la discipline française est de telle qualité, il peut surgir de graves conflits entre l'ordre qui est donné et la conscience qui le reçoit.

Je me souviens d'un officier, avant la guerre ; il refusa de marcher contre des ouvriers en grève. A mon sens, il aurait mieux fait de rester avec tact et modération dans le conflit, pour éviter les mauvais extrêmes, — mais je ne saurais le désapprouver entièrement. Lors des inventaires, nombre d'officiers refusèrent de prêter main-forte à leurs collègues en démission. A mon sens encore, ils auraient mieux fait d'obéir, avec mesure, dans le double respect de la loi et des convictions qu'ils servaient, mais, sans admettre qu'ils aient été mis sur le pavé comme l'ont fait les journaux de droite, — je ne saurais non plus les désapprouver entièrement.

En 1922, au camp de Famars, près de Valenciennes, en voyant Dumouirier entouré d'Autrichiens, un simple petit sergent des gardes françaises, flairant la trahison, sortit des rangs et commanda le feu contre son général. Ce petit sergent indiscipliné, nous le glorifions avec raison dans tous nos livres d'histoire.

Alors ? — On voit que, par un certain côté troublant, le cas de Marty s'élève au-dessus de lui-même et qu'il nous appelle à des observations de valeur générale. La première, c'est que l'on a bien raison de garder l'armée en dehors et au-delà de tous nos conflits politiques, sociaux, et religieux. Servitude et grandeur militaire, écrivait Vigny. Antithèse plus vraie encore dans un régime démocratique, la grandeur était tout intérieure, du fait que la servitude ne s'adresse pas à un souverain val et sensible, mais à la loi impersonnelle et abstraite.

Seconde observation : l'armée étant une force d'exécution, il faut, autant que possible, ne pas l'engager dans des conflits de devoirs. C'est l'affaire du Gouvernement et il doit s'obliger à mettre toujours et d'abord le droit et la loi, sans ambiguïté, au-dessus des instructions qu'il donne.

Et, pour finir, on pourrait peut-être penser qu'il y a d'autres pays que la France où l'Amnistie aurait plus encore qu'en France, des raisons d'être demandées et accordées. En Russie, des hommes, des socialistes-révolutionnaires qui n'ont commis d'autre crime que de penser librement, sont au barbe ou gardés comme otages. Quand Marty sera libéré, nous demandons simplement à ses amis de donner la France un exemple à la Russie.

DANIEL-VINCENT, Député du Nord.

Services de la Reconstitution du Nord. Les services de Reconstitution seront tous les jours de 9 heures à 11 heures.